

# **CONTRAT**

## **Fromages de brebis**

### **Saison 2013**

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte et développe les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs de notre AMAP sont entre autres de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.
- Mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes.
- Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informé de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.
- Faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleur, apparence, etc).
- Rapprocher, par l'entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre les producteurs de fromages et produits frais de brebis Patricia et Philippe Van Lierde et les mangeurs pour la saison, soit du 20 mars au 30 octobre 2012.

Les livraisons s'effectueront un mercredi par mois de 17 h à 19 h.

Dates : 20 Février - 20 mars - 17 avril - 22 mai - 19 juin - 24 juillet - 28 août - 25 septembre - 23 octobre

#### **Les engagements du producteur**

- Je m'engage à fournir des produits laitiers de brebis (de race British Milk Sheep, Frisonne et Lacaune) conformément au label AB (certification Ecocert) au lieu et échéances fixés par le présent contrat.
- Les prix des paniers sont déterminés en toute transparence. Ces tarifs plus favorables que ceux pratiqués sur les marchés répercutent les bénéfices d'un engagement à long terme des adhérents.
- Je serai régulièrement présent sur le lieu de distribution.
- Je veillerai à expliquer nos méthodes et nos choix de production.
- Le contenu des paniers variera selon l'état des stocks et dans le but de faire découvrir aux Amapiens l'ensemble des produits.

#### **Les engagements du consommateur**

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture. A l'inverse, de bonnes conditions peuvent augmenter la production. Le goût du lait varie avec les saisons, celui des produits qui en sont issus également. De ce fait, en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices.
- Selon mon choix de panier, je viens retirer mon panier au local de distribution. Quand je ne peux pas venir, je m'arrange avec quelqu'un qui puisse prendre mon panier et émarger à ma place. Les paniers non retirés pourront être partagés entre d'autres consommateurs.
- J'accepte d'effectuer au moins une permanence sur le lieu de distribution durant la durée du contrat et je participe, selon mes disponibilités, au fonctionnement de l'AMAP.
- Je m'engage pour cette campagne en payant de manière anticipée la production et la distribution.
- En établissant ce contrat, je deviens donc propriétaire des produits proposés.
- J'ai eu connaissance des conditions de transport, de conservation et des dates de péremption des produits et des bonnes pratiques d'hygiène en matière de distribution.
- Afin de limiter la consommation d'emballages, je rapporte les pots (propres) de yaourts .

## **Fromages**

### **Trois paniers de base courant sur 9 distributions**

Ils seront composés par les producteurs afin de varier les plaisirs, les saveurs et pour faire découvrir l'ensemble de la gamme des produits.

Mais le mangeur a la possibilité d'indiquer un ou deux (exceptionnellement) fromages qu'il ne souhaite pas recevoir.

Les 3 paniers seront ainsi constitués des produits suivants à la guise des producteurs :  
1 fromage frais nature, 1 fromage 1/2 sec, 1 fromage frais cendré, un fromage frais au poivre, 1 camembert, 1 pérail, 1 cœur de l'isle, 150 g de tomme à la coupe, 150 g de pavé de l'isle à la coupe, 150 g de fromage fumé à la coupe, 150 g d'aubier de l'isle à la coupe, 150 g de feta à la coupe.

Petit panier/mois : 2 fromages	<b>7,80 €</b>
Panier moyen/mois : 4 fromages	<b>15,60 €</b>
Grand panier/mois : 6 fromages	<b>23.40 €</b>

## **Produits ultra frais**

### **Trois paniers de base courant sur 9 distributions**

Ils seront composés par les producteurs avec les produits suivants : yaourts au lait entier nature ou à la vanille, yaourts allégé nature ou à la vanille, faisselle au lait entier, faisselle maigre.

Les pots de yaourts ont une contenance de 125 g

Le mangeur a la possibilité d'indiquer un ou deux (exceptionnellement) produits frais qu'il ne souhaite pas recevoir.

Petit panier/mois : 2 packs de 2 yaourts + 1 faisselle	<b>9.00 €</b>
Panier moyen/mois : 3 packs de 2 yaourts + 2 faisselles	<b>14.50 €</b>
Grand panier/mois : 4 packs de 2 yaourts	<b>11.90 €</b>

Je choisis un ou plusieurs paniers en fonction des propositions ci-dessus. Eventuellement, je note dans la case 'remarques' le (les) produit(s) que je ne souhaite pas consommer.

	panier fromages à 7.80 €	panier fromages à 15.60 €	panier fromages à 23.40 €	petit panier ultra frais à 9.00 €	panier moyen ultra frais à 14.50 €	grand panier ultra frais à 11.90 €
Quantité et montant pour 9 distributions						
<b>Total</b>						

Remarques

J'établis mon règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ € (en un, deux ou trois chèques) à l'ordre de Patricia et Philippe Van Lierde.

Je remets mon paiement avec le présent contrat signé

Fait à saint Etienne de Montluc  
le

Les producteurs

Patricia et Philippe Van Lierde  
La Mer de l'île  
44160 Sainte-Anne-sur-Brivet  
Tel : 02/40/91/84/08

Nom de l'adhérent, adresse, téléphone et mail

Mail : [patricia.vanlierde@orange.fr](mailto:patricia.vanlierde@orange.fr) <http://www.ferme-de-la-mer-de-l-isle.com/>